



Elections des délégués.

publié le 18/09/2017

Descriptif :

Les élèves de 6ème Sherman vont élire leurs délégués d'ici la fin du mois de septembre. Les autres élèves du collège font de même.

Le vote est un scrutin pluri nominal à deux tours et se déroule obligatoirement à bulletin secret. Au premier tour, sont élus les candidats qui reçoivent la majorité absolue (moitié des suffrages exprimés plus une voix). Le second tour se déroule à la majorité relative (plus grand nombre de voix). En cas d'égalité entre deux candidats, le plus jeune est élu.

Comme pour les adultes lors des élections, les élèves ont à leur disposition des enveloppes, un isolement et une urne pour déposer leurs bulletins de vote.

Les missions du délégué (quelques exemples)

Réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées, être à l'écoute.

Aider et conseiller les élèves, être un médiateur.

Dialoguer avec les professeurs, notamment le professeur principal.

Animer la vie de classe, favoriser le dialogue entre élève.

Participer aux conseils de classe (3 fois dans l'année)...